

Edito

Investir dans le paysage, une urgence et une nécessité !

Comme le souligne Jean-Marc Bouillon, le biomimétisme et les écosystèmes sont l'avenir de la ville. En effet, le paysage et le végétal ne sont pas que de simples éléments de décors, ils sont aussi des éléments de structure urbaine. Mais ils sont bien plus encore car ils sont, comme l'ont démontré les experts lors du congrès d'Hortis, des facteurs déterminants de santé. Face aux évolutions climatiques, il est urgent de planter des arbres et de désimpermeabiliser les sols... pour rafraîchir la ville, et d'aménager des parcs pour améliorer le milieu urbain car il impacte fortement la santé humaine. Et si pour les sceptiques, le risque de réchauffement climatique n'est pas avéré : au pire, on aura planté des arbres qui ont un réel potentiel rafraîchissant ; au mieux : on aura mis en œuvre une solution efficace sur le plan économique et écologique pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer les milieux urbains, facteurs déterminants de santé. Investir dans le paysage urbain, c'est aussi profiter de ses services écosystémiques car, outre sa fonction d'embellissement, il a des fonctions techniques qui régulent le climat, les eaux pluviales, la qualité de l'air... Investir dans le paysage, c'est une urgence et une nécessité car, face aux contraintes économiques, le paysage valorise la simplicité et la sobriété des solutions : veiller à la provenance des matériaux, anticiper pour optimiser les coûts de gestion en amont de tout projet urbain comme à Nanterre, privilégier les savoir-faire locaux comme à la Motte-Servolet, réadapter ses pratiques à l'exemple de Sens, mutualiser pour faire mieux avec moins. Partager les expériences et s'enrichir de celles des autres. C'est ce que nous nous efforçons de vous transmettre, dans chaque numéro, pour vous accompagner dans cette belle responsabilité qui est la vôtre : aménager et végétaliser la ville d'aujourd'hui et de demain !

Martine Meunier

Directeur de la Rédaction

Sommaire

Brèves

4 • Brèves & actualités

Débats & Opinions

- 10 • Des espaces verts déterminants pour la santé !
- 12 • Jardins et santé : vers des "villes saines" ?

Interview & Rencontre

14 • Jean-Marc Bouillon : "biomimétisme et écosystème sont l'avenir"

Hommes & Entreprises

- 16 • Acropose : design urbain, labellisé et fabriqué en France
- 18 • Les armoires de séchage de S20 Equipments

Ville Active & Sportive

20 • Laval réadapte sa politique sportive

Smart City & Ville connectée

22 • Objets connectés : vers un système de gestion unique ?

Aménagement & Equipements

- 24 • Ça grimpe, ça monte dans les aires de jeux !
- 27 • Le mobilier se met au 'vert'

Eclairage & Lumière

30 • Nouveaux produits, nouvelles ambiances

Aménagement & Chantiers

- 32 • Avignon : priorité aux piétons !
- 36 • Villages Nature Paris, une nature réinventée

Parcs & Jardins

42 • Nanterre : le parc Hoche donne vie au quartier

Pro des villes

- 46 • Optimiser les actions menées en régie
- 48 • La Motte-Servolet : quand biodiversité rime avec économie

Gestion & Indicateurs

52 • Le Grand Sénonais et Sens : réadapter ses pratiques

Pavés & Dallages

56 • Pierre naturelle : faites le bon choix !

Matériel

- 58 • Viabilité hivernale : déneiger partout, avec facilité
- 62 • Broyeur : les critères qui font la différence

Arbre et Végétal en ville

- 66 • Le plan de gestion du patrimoine arboré
- 68 • Plan Canopée : l'arbre au service du climat urbain
- 70 • Lutte contre les renouées asiatiques : efficacité prouvée !
- 72 • L'hydro-mulch JEVI, végétaliser la ville
- 74 • Produits de biocontrôle : quels sont-ils ? où les utiliser ?

Gestion de l'eau

76 • Arrosage : la sobriété au cœur des stratégies

Génie végétal & Ecologique

80 • Des espèces sauvages pour des prairies pérennes

Juridique & Marchés publics

82 • Comment réguler la sous-traitance dans les marchés publics



Revue éditée par Les Editions de Bionnay 493 route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas
 SAS au capital de 140 800 € - RCS LYON 401 325 436
 Principaux actionnaires : Poliphile SC et Equisetum SC - Principaux associés : Erick Roizard et Martine Meunier
 Président-Directeur de publication : Erick Roizard - Directeur général-Directeur de rédaction : Martine Meunier
 Dépôt légal à parution - Commission paritaire : 0221 T 78604 - ISSN : 2551-5357
 Rédaction Secrétaire général de rédaction : Caroline Roy
 Journalistes : Germain Granger, Marie Lemouzy, Stéphanie Ploud - Infographie : Muriel Liénard
 Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : redaction@espacepublicetpaysage.com
 Photo de couverture © Michel Denancé
 Publicité Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : publicite@espacepublicetpaysage.com
 Abonnement Les Editions de Bionnay
 Prix au numéro : 15 € - 1 an - 9 n°+ suppléments - France : 114 € TTC Hors France métropolitaine : 134 € TTC
 493, route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas - Tel. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11
 leseditionsdebionnay@orange.fr - www.espacepublicetpaysage.com/sabonner
 Impression - Imprimerie CHIRAT - 744, rue Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
 Etat de provenance du papier : Autriche (Gratkorn) - Taux fibres recyclées : fibres vierges non recyclées
 Certification des fibres utilisées : 100 % PEFC - Eutrophisation ptot : 0.02 kg/tonne
 Ce numéro comporte un encart librairie agrafé au centre

En aucun cas le magazine Espace public & Paysage ne pourrait être tenu pour responsable de toute omission d'une donnée ou d'une information si intéressante qu'elle puisse être pour l'utilisateur ainsi que de toute erreur ou lacune dans l'indication de tel produit ou telle firme. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 11 mars 1957 - articles 40 et 41 et Code pénal en son article 425).